

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

N°2022-ARS-PH-04112022

POUR LA CREATION DE PLACES EN INSTITUT MEDICO-EDUCATIF, POUR LES ENFANTS PRESENTANT DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME OU DU POLYHANDICAP SUR LES TERRITOIRES NORD ET DE TOULOUSE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, PAR EXTENSION NON IMPORTANTE.

Autorité responsable de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt :

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1025 rue Henri Becquerel – CS 30001

34 067 MONTPELLIER Cedex

ars-oc-dd31-medico-social@ars.sante.fr

Date de publication de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt : **04 novembre 2022**

Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature : **05 décembre 2022**

Pour toute question : ars-oc-dd31-medico-social@ars.sante.fr

CONTEXTE

Inscrit dans la Stratégie Nationale pour l'Autisme 2018-2022, l'accompagnement des personnes selon leurs besoins est un des objectifs prioritaires mis en œuvre par l'ARS Occitanie. A cet effet, des crédits ont été alloués à la Délégation Départementale de la Haute-Garonne, en tant que territoire prioritaire sur l'ARS Occitanie, en vue de renforcer son offre d'accompagnement global pour les enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie quinquennale nationale d'évolution de l'offre médico-sociale (2017-2021), un volet spécifique était consacré à permettre une réponse d'accompagnement aux situations de polyhandicap, ainsi qu'à favoriser la scolarisation des enfants polyhandicapés (objectif inscrit dans la fiche action n°15).

La démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) et l'analyse des listes d'attente sur les établissements ont mis en lumière une offre insuffisante pour apporter des réponses durables et adaptées aux besoins des enfants présentant des TSA ou un polyhandicap, sur le département de la Haute-Garonne.

Aussi, la Délégation Départementale de la Haute-Garonne se saisit de cette opportunité pour lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt dans l'objectif de renforcer en Institut Médico-Educatif (IME) une **offre d'accueil de jour** en meilleure adéquation avec les besoins des enfants et familles sur ce département, à savoir :

- 12 places pour les enfants présentant des TSA ;
- 3 places pour les enfants polyhandicapés.

PUBLIC CIBLE

Le projet vise à prendre en charge des enfants présentant un handicap principal de type TSA ou polyhandicapé bénéficiant d'une orientation IME émanant de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Cet appel à manifestation d'intérêt est prioritairement destiné à promouvoir des solutions d'accompagnement pour des enfants de 0 à 20 ans avec autisme ou polyhandicap, relevant prioritairement de la démarche RAPT.

OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cet appel à manifestation porte sur la création de 15 places d'accueil de jour en IME, par extension non importante. Ces places sont réparties de la manière suivante:

- 12 places d'accueil de jour en IME pour des enfants présentant un handicap principal de type TSA ;
- 3 places d'accueil de jour en IME pour des enfants polyhandicapés.

L'offre en accueil de jour d'IME pour enfants TSA répondra aux besoins d'accompagnement sur les zones géographiques suivantes, définies à partir de la cartographie des IME et SESSAD actualisée de 2018:

- **En priorité n°1**, la partie Ouest du Territoire Nord, qui n'est à ce jour pourvue d'aucune offre d'accompagnement ;
- **En priorité n°2**, le territoire de Toulouse.

L'offre en accueil de jour d'IME pour des enfants polyhandicapés ne fait pas l'objet d'une définition géographique prioritaire.

L'ensemble de l'offre peut être réparti sur plusieurs sites d'implantation d'un IME d'un même gestionnaire ou réparties entre plusieurs gestionnaires, détenteurs d'une autorisation IME. Une réponse à une partie de cet AMI et non à l'ensemble sera privilégiée, dans l'objectif d'un maillage territorial cohérent.

En tout état de cause, l'ARS se réserve le droit d'articuler les réponses et/ou de ne valider qu'une partie d'une réponse qui lui serait soumise.

A partir du dossier type ENI, le candidat précisera :

- les principes mis en œuvre,
- les objectifs fixés,
- les modalités d'intervention,
- les ressources humaines,
- les types d'activités proposées...

Il est attendu que l'établissement propose des actions structurantes pour les enfants et leurs familles, notamment par la mise en œuvre d'un accompagnement répondant à leurs besoins.

Dans cette optique, les candidats justifieront d'implantations ou de collaborations avec des établissements scolaires de leurs territoires d'intervention actuels et à venir, dans l'objectif de valoriser une dynamique d'inclusion scolaire.

La Délégation Départementale de la Haute-Garonne sera attentive aux retours des candidats qui expliciteront clairement les spécificités de leur offre de service au bénéfice des personnes avec autisme ou polyhandicapées.

FINANCEMENT ET CALENDRIER

Une enveloppe globale de 614 114 € est allouée de la manière suivante :

- 464 114€ pour la création de 12 places d'accueil de jour pour des enfants présentant des troubles du spectre de l'autisme.
Pour rappel, le coût moyen national, en 2022 est de 37 926 €, pour une place d'accueil de jour IME TSA (code 183A_2).
- 150 000€ pour la création de 3 places d'accueil de jour pour des enfants polyhandicapés.

Une proposition budgétaire sera nécessairement annexée à chaque offre, comportant une répartition par groupe fonctionnel ainsi que tous les éléments nécessaires à la réalisation d'un budget prévisionnel, conformément au cadre normalisé des articles R314-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.

Les candidats peuvent et sont incités à compléter leur offre par redéploiement de moyens existants en sus des moyens nouveaux alloués, afin de maximiser les nouvelles capacités d'accueil.

Au regard des contraintes calendaires souhaitées dans le cadre de cet AMI, il est nécessaire que des locaux adaptés à l'accueil de ces nouveaux publics soient d'emblée disponibles.

Concernant le calendrier, il est demandé aux gestionnaires l'ouverture des places courant 1er trimestre 2023. La date de mise en œuvre de ces places sera à préciser dans le dossier de candidature.

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

1 - Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- a) Les documents permettant une identification du ou des candidat(s), notamment un exemplaire des statuts s'il s'agit d'une ou plusieurs personne(s) de droit privé ;
- b) Une déclaration sur l'honneur du ou des candidat(s) certifiant qu'ils ne font pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- c) Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L 313-16, L 331-5, L 471-3, L 472-10, L 474-2 ou L 474-5.

2 - Concernant la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt :

Le porteur devra présenter un dossier de 20 pages maximum, y compris les annexes, dans le cadre d'un dossier type ENI. Les critères qui feront l'objet d'une attention particulière sont les suivants :

- a) L'identification du ou des porteurs du projet dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet ;
- b) L'expérience du ou des porteurs dans la mise en œuvre d'interventions adaptées aux enfants présentant des TSA ou polyhandicapés ;
- c) La compréhension des enjeux ;
- d) Une description précise des accompagnements et la prise en compte de l'adaptation des prises en charge sur un public présentant des troubles du spectre de l'autisme ou polyhandicapé ;
- e) Les modalités d'organisation et de fonctionnement retenues ;
- f) La formation des professionnels impliqués ;
- g) Le budget prévisionnel en année pleine ;
- h) Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre opérationnelle.

La Délégation Départementale de la Haute-Garonne sera particulièrement sensible aux projets concrets et illustrés par des exemples.

MODALITES DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURES

Les candidats à l'appel à manifestation d'intérêt devront envoyer un dossier complet de candidature auprès de la Délégation Départementale de la Haute-Garonne, **par courriel**, à l'adresse suivante : ars-oc-dd31-medico-social@ars.sante.fr avec l'objet spécifiant « Candidature AMI IME TSA ou polyhandicap »

La date limite de réception des projets est le : **05 décembre 2022**

Les dossiers envoyés après la date limite de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt ne seront pas recevables.

A l'issue du processus de sélection, les porteurs seront informés de la décision du Directeur Général de l'ARS Occitanie au 1^{er} trimestre 2023 au plus tard, pour une mise en œuvre de l'offre à très brève échéance.

Fait à TOULOUSE, le 03.11.2022

Pour le Directeur Général et par délégation,
La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins
et de l'Autonomie


Régine MARTINET